



Tir à l'Arc au Féminin

2025-2026

Objectif :

Favoriser la pratique compétitive du tir à l'arc pour le public féminin.

Dispositif mis en place :

Le Comité de l'Yonne de Tir à l'arc pendra en charge les inscriptions des archères licenciées dans le département sur trois compétitions salle (2 x 18 m) et trois compétitions extérieures (TAEI ou TAEN). Les compétitions seront choisies par la Commission Sportive. L'encadrant technique départemental sera présent sur ces compétitions afin d'effectuer un suivi.

Le club organisateur disposera d'une fiche (ci-jointe) afin de bénéficier du remboursement des inscriptions par le Comité de l'Yonne de Tir à l'Arc.

Règlement :

- ✚ Public Féminin uniquement.
- ✚ Être licenciée dans un club icaunais.
- ✚ Toutes catégories d'âges (de poussin à sénior 3).
- ✚ Toutes catégories d'armes (arc classique, arc à poulies et arc sans viseur).
- ✚ Uniquement sur les compétitions validées par la Commission Sportive.
- ✚ Dans la limite d'un seul départ par compétition.

Compétitions concernées :

Salle	JOIGNY	08-09/11/2025
Salle	AUXERRE	13-14/12/2025
Salle	SMAC	11/01/2026
TAE	A déterminer en fonction du calendrier extérieur	
TAE	A déterminer en fonction du calendrier extérieur	
TAE	A déterminer en fonction du calendrier extérieur	



Tir à l'Arc au Féminin 2025-2026

Remboursement des inscriptions

Lieu de la compétition :		Date :	
Arc Classique			
Catégories :	Nombre :	Tarif :	Sous Total
U11-U21		€	€
Séniors		€	€
Total Arc Classique:			€
Arc à Poulies			
Catégories :	Nombre :	Tarif :	Sous Total
U11-U21		€	€
Séniors		€	€
Total Arc à Poulies:			€
Arc sans Visueur			
Catégories :	Nombre :	Tarif :	Sous Total
U11-U21		€	€
Séniors		€	€
Total Arc sans Visueur:			€
Total Général :			€

Merci de fournir un RIB ainsi que les résultats de la compétition pour justificatif.

Nom du président(e) :

Date :

Signature :